SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2017

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire Secrétaire de séance : Jean-Claude JULLY

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 6 juin 2017
- 2) Lotissement communal les « JARDINS 5 »
 - > Approbation du procès-verbal d'arpentage au titre de l'alignement du lot N°8
 - Approbation du procès-verbal de remembrement amiable définitif
 - Conclusion d'une ligne de trésorerie de € 200 000,00
 - Durée de 12 mois Taux Euribor à 3 mois majoré de 0,70% Caisse d'Epargne d'Alsace
- 3) Approbation du contrat de maintenance de l'équipement de désenfumage
 - ➤ Sté SICLI 67118 GEISPOLSHEIM : € 456,11 HT
- 4) Acceptation du contrat de maintenance des extincteurs et des alarmes incendie
 - ➤ Sté SICLI 67118 GEISPOLSHEIM : € 1 619,90 HT
- 5) Rythmes scolaires : Décret du 27 juin 2017
- 6) Examen du dossier : coulées de boues
- 7) Conclusion d'une convention d'analyse de la dotation globale de fonctionnement « DGF »
 - ➤ Groupe Cabinet F2E-2A Consulting 67730 CHATENOIS
- 8) Approbation du projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue des Roses, côté Ouest
 - ➤ Lancement de la consultation
- 9) Festivités du 14 juillet 2017
 - ➤ Attribution d'une subvention de € 400,00 au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente
- 10) Création d'un parking avec accès sur la voie publique
 - Monsieur Raphaël MERCIER, 21, rue de la 1^{ère} Armée

11)	Communication		

1) Approbation des procès-verbaux du 6 juin 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 6 juin 2017.	
	-

2) Lotissement communal « Les Jardins 5 »

> Approbation du procès-verbal d'arpentage au titre de l'alignement du lot N°8

Le Conseil Municipal considère qu'il convient de modifier la limite Ouest du lot N°8 appartenant à la commune de sorte à pouvoir réaliser un alignement droit de la longrine délimitant ledit lot et le chemin d'exploitation desservant le lieudit « WESTAECKER ». Il est précisé à ce sujet que deux parcelles ayant constitué l'emprise foncière située sur le côté Ouest du lotissement communal « Les Jardins 5 » présentent un décrochement de l'ordre d'un mètre au niveau de l'implantation des bornes séparatives.

Il approuve le procès-verbal d'arpentage dressé par le Cabinet de Géomètre Claude ANDRES sis 67210 OBERNAI portant sur la réalisation de l'alignement de la longrine mentionnée ci-dessus ce qui se traduira pour le lot N°8 d'une surface de 6 ares 10 par :

- l'affectation d'une surface 6 ares 04 au lot N°8
- l'attribution d'une surface de 0 are 06 à l'emprise du chemin d'exploitation desservant le lieudit « WESTAECKER »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2017

> Approbation du procès-verbal de remembrement amiable définitif

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de remembrement amiable définitif avec ses modalités financières y relatives portant sur la tranche 1 et la tranche 2 du lotissement communal « Les Jardins 5 » tel qu'il a été élaboré par le Cabinet de Géomètre Claude ANDRES étant entendu que les prescriptions des permis d'aménagement de la tranche 1 et 2 y relatives sont applicables.

Il charge le Cabinet de Géomètre Claude ANDRES et l'Etude de M. SIEGENDALER-POLIFKE, Notaires, de l'exécution de ce procès-verbal au titre du remembrement amiable susvisé respectivement aux services du cadastre et du livre foncier.

> Conclusion d'une ligne de trésorerie de € 200 000,00

Durée 12 mois – Taux EURIBOR à 3 mois plus marge de 0,70 % Caisse d'Epargne d'Alsace

Le Conseil Municipal décide de recourir à une ligne de trésorerie de € 200 000,00 d'une durée de 12 mois compte tenu du décalage de trésorerie généré par :

- d'une part le règlement des factures relatives aux travaux d'aménagement du lotissement « Les Jardins 5 »
- d'autre part les rentrées des cessions des terrains de construction.

Il retient la proposition de la Caisse d'Epargne d'Alsace portant sur l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de € 200 000,00 aux conditions ci-après :

- un taux révisable indexé : EURIBOR 3 mois plus une marge de 0,70 %
- une application d'une commission de non utilisation de 0,05 % calculée trimestriellement en fonction du montant non utilisé de ladite ligne de trésorerie
- un décompte trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation
- des frais de dossier : € 300,00.

3) <u>Approbation du contrat de maintenance de l'équipement de désenfumage</u> ➤ Sté SICLI – 67118 GEISPOLSHEIM : € 456,11 HT

Le Conseil Municipal considère qu'il convient de mettre en place un contrat portant sur la maintenance annuelle de l'équipement de désenfumage installé dans les différents bâtiments communaux.

Il retient la proposition de € 456,11 HT de la Sté SICLI sise 67148 GEISPOLSHEIM portant sur la maintenance annuelle de l'équipement de désenfumage installé dans différents bâtiments communaux telle qu'elle a été présentée.

4) <u>Acceptation du contrat de maintenance des extincteurs et des alarmes incendie</u> ➤ Sté SICLI – 67118 GEISPOLSHEIM : € 1 619,90 HT

Le Conseil Municipal rappelle le parc des extincteurs et des alarmes incendie installé dans les différents bâtiments communaux.

Aussi, convient-il de mettre en place un contrat portant sur la maintenance annuelle tant de ces extincteurs que de ces alarmes incendie.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2017

Il retient la proposition de € 1 619,90 HT de la Sté SICLI sise 67148 GEISPOLSHEIM portant sur la maintenance annuelle du parc des extincteurs et des alarmes installé dans différents bâtiments communaux telle qu'elle a été présentée.

5) Rythmes scolaires : Décret du 27 juin 2017

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance de la promulgation du décret du 27 juin 2017 qui permet :
 - d'une part de déroger au décret « PEILLON » qui avait instauré la semaine d'enseignement sur 4 jours et demi en 2013 sans aucune concertation
 - d'autre part, d'organiser l'enseignement sur 4 jours avec des journées de 6 heures maximum dans les écoles maternelle et élémentaire
- après avoir rappelé que :
 - les accueils périscolaires pour la rentrée de septembre 2017 avaient été arrêtés dès la mimai 2017 sur la commune
 - les assistantes maternelles avaient aussi planifié leurs activités pour la rentrée de septembre 2017
 - la modification de l'organisation du temps scolaire impacte la vie des familles, ce qui nécessite de prendre le temps de la réflexion pour que les familles s'organisent tant du point de vue professionnel que du mode de garde
- après avoir pris les avis de l'équipe pédagogique et des conseils d'école de l'école maternelle et élémentaire qui se sont prononcés respectivement pour :
 - le maintien de l'enseignement sur 4 jours et demi à la rentrée 2017
 - le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018
- après avoir souligné que les délais sont très contraints pour modifier les rythmes scolaires dès la rentrée 2017 en raison de la sortie trop tardive du décret du 27 juin 2017 qui de fait ne crée les conditions de l'organisation d'une rentrée optimale

décide

- * de maintenir la semaine de 4 jours et demi d'enseignement tant dans l'école maternelle que dans l'école élémentaire à la rentrée scolaire 2017/2018
- * d'instaurer la semaine de 4 jours d'enseignement tant dans l'école maternelle que dans l'école élémentaire à la rentrée 2018/2019
- * d'engager dès la rentrée de septembre 2017 une large concertation avec l'équipe pédagogique, les parents d'élève, les assistantes maternelles et l'association en charge de la compétence du périscolaire de sorte à définir un projet éducatif partagé et porté reposant sur un consensus local <u>où</u> l'intérêt de l'enfant est au centre du débat.

6) Examen du dossier : coulées de boues

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2017

Le Conseil Municipal a pris note que d'importantes coulées de boues ont été relevées notamment le 9 juin 2017 sur la route de Barr, côté Est en direction de STRASBOURG ainsi que sur la piste cyclable mixte Innenheim-Blaesheim en contre-bas du lieudit « BLAESHEIMERWEG ».

Il engage des démarches avec les services de l'Etat afin de dégager une solution pérenne et éliminer ainsi les risques de coulées de boues menaçant le quartier est du village.

Il sollicite le Cabinet de Géomètre Claude ANDRES pour une proposition portant sur des levers topographiques nécessaires devant servir à affiner les dispositifs de gestion des coulées de boues à mettre en œuvre dans ce secteur du village lors d'épisodes pluvieux.

7) Conclusion d'une convention portant sur l'analyse de la dotation globale de fonctionnement $\,$ $\,$ W DGF $\,$ $\!$

➤ Groupe Cabinet F2E–2A Consulting 67730 CHATENOIS

Le Conseil Municipal rappelle la forte baisse de la dotation globale de fonctionnement « DGF » versée par les services de l'Etat à la commune depuis plusieurs années.

Aussi, convient-il de réaliser un diagnostic approfondi des causes de cette baisse de la DGF.

A cet effet, il retient la proposition d'honoraires du Groupe Cabinet F2E–2A Consulting sise 67730 CHATENOIS comportant :

- une part fixe : € 4 000,00 HT
- une part variable 30% HT prélevées sur les recettes supplémentaires réalisées.

8) Approbation du projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue des Roses, côté Ouest Lancement de la consultation

Le Conseil Municipal retient le projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue des Roses, côté Ouest, tel qu'il a été élaboré par la Sté A2VP et procède au lancement de la consultation y afférente.

9) Festivités du 14 juillet 2017

Attribution d'une subvention de € 400,00 au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal rappelle que les Associations locales se sont fédérées à travers le Comité de Gestion de la Salle Polyvalente pour organiser les festivités du 14 juillet.

Il accorde une subvention exceptionnelle de € 400,00 au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente au titre de l'organisation des festivités du 14 juillet 2017.

10) Création d'un parking avec accès sur voie publique

Monsieur Raphaël MERCIER : 21 rue de la 1ère Armée

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2017

Le Conseil Municipal marque son accord sur le projet de création d'un parking sur son terrain avec accès sur la voie publique tel qu'il a été présenté par Monsieur Raphaël MERCIER dans sa demande du 29 juin 2017.

11) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- ➢ du dossier de déclaration transmise par la Direction Départementale des Territoires portant sur la création de deux puits d'irrigation aux lieux dits « Litten » et « Vierackern » par l'EARL ESCHBACH, sise 5, rue Brant à Innenheim.
 - L'attention du demandeur est attirée par le respect de différentes prescriptions dont notamment :
 - l'interdiction de stocker du matériel d'irrigation sur l'emprise du domaine public
 - l'interdiction d'arroser la voirie en recourant à un réglage adapté du matériel d'arrosage
 - la communication d'un rapport de fin de travaux
- ➤ la réfection de la traverse d'Innenheim par gravillonnage sur sa section entre le feu rouge et le giratoire vers Krautergersheim par les services du Conseil Départemental durant la dernière semaine de juillet
- ➤ la nomination de Monsieur Benoît FREYTAG, médiateur des gens du voyage au service des collectivités
- l'avancée de la réalisation de la piste cyclable de 4 600 mètres entre Krautergersheim et Hindisheim, le coût total du projet étant estimé à € 650 000,00
- ➤ l'installation d'un destructeur électrique d'insectes volants à la structure périscolaire par l'ALEF, gestionnaire du périscolaire
- ➢ l'élection de Monsieur Hervé BENTZ comme Président du Comité de Gestion de la salle polyvalente à la place de Monsieur Pascal RITTER. Les remerciements les plus chaleureux sont adressés au Président sortant pour son profond engagement ainsi que les vœux de pleine réussite au nouveau Président dans la conduite du Comité de Gestion
- ➢ l'obtention du titre de champion de France aux lancers de poids par Monsieur Nicolas FREYD, sapeur-pompier volontaire à la section d'Innenheim lors de la 50^{ème} finale nationale du parcours sportifs des sapeurs-pompiers qui avait eu lieu à Obernai en juin 2017
 - Par ailleurs, Monsieur Gaël SIFFERT a été le vainqueur du grand concours régional de chants en alsacien « Dr Stimme ».
 - Les plus chaleureuses félicitations à nos concitoyens pour leur belle réussite
- la « collecte de vieux papiers » de 2016 a porté sur 21 380 Kilogrammes et a généré une recette de € 1 389,74 pour les écoles maternelle et élémentaire
- ➤ la présentation du projet de Pôle Equilibre Territorial et Rural « P.E.T.R » crée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Le P.E.T.R sera un syndicat mixte spécial ayant pour vocation à être un outil de coopération entre les communautés de communes appelé à

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2017

remplacer le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges au titre du Schéma de Cohérence Territoriale « SCOT »

- les associations foncières ont la possibilité de porter la fréquence des assemblées générales des propriétaires à 4 ans contre 2 ans actuellement, afin d'alléger leur fonctionnement, administrativement parlant. Toutefois, cette évolution nécessite une nouvelle modification statutaire
- la transmission des déclarations d'intention d'aliéner, ci-après, avec avis de renonciation à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, compétente en la matière:

- Me FONTAINE Pierre-Henri : Section 02 Parcelle N° 230 : 0 are 48 Notaire à Strasbourg Section 02 Parcelle N° 441/231 : 0 are 06 Section 02 Parcelle N° 442/236 : 4 ares 62 Section 02 Parcelle N° 447/239 : 0 are 16

26, rue du Gal Leclerc

- Me FEURER Martial : Section 50 parcelle N° 299 : 13 ares 80 Notaire à Obernai

2, rue du Tramway

- Me FEURER Martial : Section 4 parcelle N° 70 : 9 ares 66 Notaires à Obernai

16, rue du Gal de Gaulle

: Section 52 parcelle N° 466 : 6 ares 94 - Me LEHN-DE-DAMAS Suzanne Notaire à Molsheim 12, rue de la Bruche

> la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en

l'occurrence, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique « ATIP » :

b) Certificat d'urbanisme :

- Me LEHN-DE-DAMAS Suzanne : Section 52 parcelle N° 466 : 6 ares 94 12, rue de la Bruche Notaire à Molsheim

c) <u>Déclaration préalable</u>:

- Mr LANGENICK Franck : Rénovation de la toiture de la maison avec

> aménagement des combles, fermeture de la grange par des panneaux bois démontables, réhabilitation de la maisonnette annexe en atelier avec toiture à 1 pan - 13, rue de la 1^{ère} Armée.